



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

2 MAI 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 2 mai 2023, à 18 h, à la salle du Conseil, 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, MAIRE SUPPLÉANT
M^{ME} VIRGINIE ARBOUR TRÉPANIÉ, DISTRICT N° 1
M. ÉRICK RICHARD, DISTRICT N° 2
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N° 6

SONT ABSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE
M. FRANÇOIS TREMBLAY, DISTRICT N° 4
M^{ME} FRANCINE CRAIG, DISTRICT N° 5

EST AUSSI PRÉSENTE : M^{ME} ANICK BEAUVAIS,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

PUBLIC : 0 PERSONNES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Charles-André Pagé, maire suppléant, agit à titre de président d'assemblée et madame Anick Beauvais, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 18 h.

2023-05-248

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. OCTROI DE CONTRAT – AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE RODRIGUAIS – GESTION B.G.C. INC.**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)**
- 4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-249

3. OCTROI DE CONTRAT – AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE RODRIGUAIS – GESTION B.G.C. INC.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a procédé par appel d'offres public sur le SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES (SEAO) pour obtenir des soumissions pour des travaux d'agrandissement du Centre communautaire rodriguais;

ATTENDU QUE tous les entrepreneurs ont déposé une soumission conforme selon les modalités de l'appel d'offres à l'exception de celle de CONSTRUCTION HÉBERT & HÉBERT INC. à laquelle l'attestation de Revenu Québec était manquante;



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

ENTREPRISE	MONTANT SOUSSION (AVANT TAXES)
GESTION B.G.C. INC. (SAINT-THOMAS)	2 060 962 \$
CONSTRUCTION JULIEN DALPÉ INC. (SAINTE-MARIE-SALOMÉ)	2 067 954 \$
CONSTRUCTION HÉBERT & HÉBERT INC. (SAINT-THOMAS)	2 115 900 \$
ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC. (JOLIETTE)	2 262 500 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par GESTION B.G.C. INC. est la plus basse et en tous points conforme aux exigences de la Municipalité;

ATTENDU QUE le coût des travaux pour l'agrandissement du Centre communautaire rodriguais s'élève à **2 060 962 \$**, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VIRGINIE ARBOUR TRÉPANIER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez **OCTROIE** le contrat des travaux pour l'agrandissement du Centre communautaire rodriguais à GESTION B.G.C. INC., au coût de **2 369 591,06 \$**, incluant les taxes applicables, conditionnellement à l'obtention de l'acceptation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le règlement d'emprunt associé au projet;

QUE tous les documents de l'appel d'offres, incluant la soumission déposée par l'entreprise GESTION B.G.C. INC. datée du 1^{er} décembre 2022, font partie intégrante de la présente résolution, laquelle fait office de contrat liant les parties;

QUE cette dépense soit imputée aux poste budgétaire 22 700 00 722;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ INCLUANT LE VOTE DU MAIRE SUPPLÉANT

4. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

2023-05-250 **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 02

(Signé)
CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
MAIRE SUPPLÉANT

(Signé)
ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

N° de résolution
ou annotation

